

	Financement	Services	Temps d'attente
Services d'intervention (Services de santé de Terre-Neuve-et-Labrador)	Ce programme d'intervention précoce financé par les pouvoirs publics est destiné aux enfants présentant des retards de développement ou un handicap.	- Les services comptent deux éléments principaux : Programme de services à domicile directs (de la naissance à l'âge préscolaire, soutien à domicile) Programme intensif d'analyse appliquée du comportement (destiné aux enfants vivant avec l'autisme, généralement jusqu'à la troisième année) - On trouve également le programme de services comportementaux communautaires destiné aux enfants plus âgés présentant des troubles du comportement.	En général, il faut compter entre 1 et 2 ans pour les évaluations. - Les listes d'attente font l'objet d'un tri, de sorte que les cas les plus urgents sont traités plus rapidement.
Allocation spéciale pour le bien-être des enfants (SCWA)	- Une aide financière en fonction du revenu est destinée aux familles élevant un enfant (de moins de 18 ans) présentant un handicap physique ou intellectuel. - Le montant des aides financières varie en fonction des besoins financiers et des coûts estimés.	- L'aide financière mensuelle vise à couvrir les dépenses suivantes : - Frais des soins liés à un handicap - Services et aides nécessaires à la vie quotidienne	En général, il faut compter entre 2 et 6 mois entre le dépôt de la demande et la finalisation du financement.
Programme provincial d'aide à domicile	Ce programme public propose des services d'accompagnement à domicile aux enfants présentant des besoins particuliers.	- Les services sont généralement les suivants : - Assistance en matière de soins personnels - Aide aux tâches de la vie quotidienne - Soutien aux aidantes et aidants (similaire aux services de relève, sous réserve de conditions d'admissibilité)	Il faut généralement prévoir entre 2 et 4 semaines pour l'évaluation clinique initiale. - L'attribution de personnel par l'intermédiaire d'un organisme peut prendre entre quelques semaines et plusieurs mois.

	Financement	Services	Temps d'attente
Programme d'aide spéciale (fournitures et équipements médicaux)	Le programme offre une aide financière pour l'achat de fournitures et d'équipements médicaux indispensables.	- La couverture peut inclure ce qui suit : - Dispositifs d'aide à la mobilité (fauteuils roulants, déambulateurs) - Matériel médical (produits pour l'incontinence, pansements, etc.) - Orthèses et matériel d'oxygénothérapie	Le temps d'attente moyen est de 8 mois, mais il peut varier entre 2 mois et 2 ans. - Il dépend de la demande, de l'appareil voulu et de la chaîne d'approvisionnement.
Services thérapeutiques et professionnels (Services de santé de Terre-Neuve-et-Labrador)	Ces services thérapeutiques du secteur public sont proposés par les autorités sanitaires régionales.	- Orthophonie - Ergothérapie - Physiothérapie - Travail social et soutien comportemental - L'accès se fait généralement au moyen de services d'aiguillage.	- Les évaluations psychologiques et diagnostiques destinées aux enfants prennent généralement entre 12 et 27 mois dans le cadre des services publics d'évaluation. - Les périodes d'attente pour la physiothérapie, l'ergothérapie et l'orthophonie sont gérées en interne en fonction de la gravité de l'état de la patiente ou du patient et de la priorité attribuée à sa demande.
Modèle de coordination des services destinés aux enfants et aux jeunes ayant des besoins spéciaux	S. O.	- Coordination des dossiers entre plusieurs systèmes - Planification intégrée pour répondre à des besoins complexes - Aide aux familles pour s'orienter plus efficacement parmi les services offerts	L'attente varie en fonction de la région et du service demandé.
Programme consacré aux troubles du spectre de l'autisme	Il s'agit des services publics destinés aux personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme (reconnaissance d'un volet distinct).	- Programmes d'analyse appliquée du comportement - Soutien comportemental - Intervention précoce	L'attente est souvent entre 1 et 2 ans ou plus.

Avant de déménager

- Veillez à disposer d'une lettre ou d'un document officiel attestant tout diagnostic posé par une professionnelle ou un professionnel qualifié concernant votre enfant; ce document doit être rédigé en français ou en anglais.
- Demandez les documents nécessaires, tels que votre dossier médical, toute évaluation déjà réalisée ou les rapports de diagnostic établis par les professionnelles ou professionnels qui vous ont suivi, ainsi que par les médecins qui assurent le suivi de votre enfant.
- Renseignez-vous sur les services offerts dans votre région de destination; les services de santé de Terre-Neuve-et-Labrador sont **organisés à l'échelle régionale par zones de services** et leur disponibilité peut varier.

Après votre déménagement

Semaine 1

- Faites une demande d'adhésion au **Régime d'assurance-soins médicaux de Terre-Neuve-et-Labrador (MCP)** dès que possible.
- En règle générale, la province où vous résidez vous assurera pour le reste du mois de votre arrivée, plus deux mois supplémentaires. [Children a...y Province | Word]
- Mettez à jour votre adresse auprès de l'Agence du revenu du Canada et de Service Canada (pour continuer à bénéficier du crédit d'impôt pour personnes handicapées, du régime enregistré d'épargne-invalidité, de la prestation pour enfants handicapés, etc.).

Premier mois

- Communiquez avec les **services de santé de Terre-Neuve-et-Labrador** pour ouvrir un dossier et demander des services d'aiguillage vers les services suivants :
 - Services d'intervention
 - Services thérapeutiques
 - Programmes d'aide à domicile
- Si vous remplissez les conditions requises, demandez **l'Allocation spéciale pour le bien-être des enfants (SCWA)**.
- Communiquez avec des organismes communautaires (p. ex. Autism Society NL).
- Inscrivez-vous sur les listes d'attente pour bénéficier de thérapies et de services liés au comportement.
- Trouvez une nouvelle ou un nouveau médecin de famille ou pédiatre.

Trois premiers mois

- Collaborez avec les prestataires qui vous ont été attribués pour élaborer le plan de prise en charge et de services de votre enfant.
- Faites un suivi régulier concernant les listes d'attente pour les thérapies et les programmes.
- Organisez des aides à domicile si vous remplissez les conditions requises.
- Renseignez-vous sur les autres aides financières offertes (au niveau provincial et fédéral).
- Communiquez avec les associations locales d'aide aux personnes en situation de handicap pour bénéficier d'une défense de vos intérêts et de soutien.

